

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2018**

**Etaient présents** : Didier VALLVERDU - Nathalie CASTELEIN - Patrick MONNIER - Christiane BOSSEZ - Francette CUENAT - Claude DALLONS - Christiane DONZÉ - Éric DUCROZ - Nicolas GUERITAINE - Michèle MAILLARD - Christine STEULLET.

**Absents excusés** : Patrick MIESCH qui a donné procuration à Michèle MAILLARD - Rachel RIZZON qui a donné procuration à Nathalie CASTELEIN - Rui-Paulo SEBASTIEN qui a donné procuration à Patrick MONNIER - François SORET qui a donné procuration à Didier VALLVERDU.

---

**DÉLIBÉRATION N° 13/18 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE  
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Francette CUENAT comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2018.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/18 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS  
MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – Exercice 2018**

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés. Le coût global de l'opération s'élève à **129 327.57 € H.T.** soit **155 193.08 € T.T.C.**

La création d'une aire d'activités multisports est susceptible d'être subventionnée au titre de la DETR – Opération Développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne. La dépenses éligible s'élève à **70 732.57 € H.T.** soit **84 879.08 € T.T.C.**

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € H.T.** soit **155 193.08 € T.T.C.**
- ✓ **Sollicite** une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Opération Développement social, maintien des services publics en milieu rural, d'un montant de **21 219 €** (pour la dépense éligible).
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
<b>Opération n° 34</b>	<b>129 327.57 €</b>	<i>Aides Publiques sollicitées</i>		
		. Conseil Départemental	30 000.00	23.19
		. État (DETR) (30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)	21 219.00	16.41
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	23 000.00	17.78
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	37 108.57	28.70
<b>TOTAL</b>	<b>129 327.57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 327.57</b>	<b>100.00</b>

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.
- ✓ **Précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 87/17 du 4 décembre 2017 ayant même objet.

## **DÉLIBÉRATION N° 15/18 : SERVICES COMMUNS : LEVAL – ROMAGNY-sous-ROUGEMONT et ROUGEMONT-le-CHÂTEAU**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des Communes de Leval et Romagny-sous-Rougemont aux frais d'entretien du Cimetière, de l'Église, du Monument aux Morts et du Presbytère, payés au cours de l'année 2017, comme suit :

**Dépenses de fonctionnement** : montant global : 29 289.51 €uros.

Leval **2 928.95€** (10 %)

Romagny-sous-Rougemont **3 514.74 €** (12 %)

La participation de la Commune de Rougemont-le-Château s'élève à 22 845.82 € (78 %).

**Dépenses d'investissement** : montant global : 40 861.62 €uros.

Leval **4 086.16 €** (10 %)

Romagny-sous-Rougemont **4 903.39 €** (12 %)

La participation de la Commune de Rougemont-le-Château s'élève à 31 872.07 € (78 %).

## **DÉLIBÉRATION N° 16/18 : SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de souscription passée avec la fondation du patrimoine en 2017 concernant les travaux de façades de l'Eglise. (Délibération n° 66/17).

Il explique que la Fondation du Patrimoine propose de subventionner la commune à hauteur de 18 € pour 100 € d'objectif de collecte. La subvention globale serait ainsi de 1800 €, soit 1.6 % de la dépense hors taxe subventionnable de 114 898 € H.T.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de convention de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Accepte les termes de la convention de financement proposée par la Fondation du Patrimoine ;
- Demande que le montant de la subvention attribuée soit révisé si le palier de 10 000 € de dons est dépassé ;
- Autorise le Maire à signer la convention.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 17/18 : SUBVENTION AU C.C.A.S.**

Il est proposé de verser une subvention de **2 500 Euros** au Centre Communal d'Action Sociale de Rougemont-le-Château au titre de l'année 2018. Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2018.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 18/18 : EMPRUNT CRÉDIT MUTUEL N° 522557-001-01 - RENÉGOCIATION**

Monsieur le Maire souligne les difficultés financières liées au fort taux d'endettement de la commune. Il explique avoir sollicité les organismes prêteurs afin d'obtenir de meilleures conditions sur les prêts réalisés par les municipalités précédentes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en matière d'emprunt, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

L'emprunt n° 522557-001-01, d'un montant de 380 000 € souscrit le 30/05/2002 pour une durée de 240 mois, à un taux de 5.3 %, avec une annuité de 31 272.60 €.

La proposition de renégociation faite par le Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Montant restant à rembourser : 134 278.47 €
- Taux : 5.30 %
- Durée : 180 mois
- Périodicité annuelle
- Date de dernière échéance : 31/05/2032
- Frais : 0 €
- Annuité: 13 200.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Accepte la proposition de renégociation faite par le Crédit Mutuel ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 18/18 : EMPRUNT CRÉDIT MUTUEL N° 522557-002-02 - RENÉGOCIATION**

Monsieur le Maire souligne les difficultés financières liées au fort taux d'endettement de la commune. Il explique avoir sollicité les organismes prêteurs afin d'obtenir de meilleures conditions sur les prêts réalisés par les municipalités précédentes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en matière d'emprunt, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

L'emprunt n° 522557-002-02, d'un montant de 700 000 € souscrit le 07/04/2011 pour une durée de 360 mois, à un taux de 4.83 %, avec une annuité de 44 657.41 €.

La proposition de renégociation faite par le Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Montant restant à rembourser : 597 044.60 €
- Taux : 4.83 %
- Durée : 264 mois
- Périodicité annuelle
- Date de dernière échéance : 30/06/2039
- Frais : 0 €
- Annuité de 2018 à 2021 : 28 837.25 €
- Annuité de 2022 à 2039 : 50 398.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Accepte la proposition de renégociation faite par le Crédit Mutuel ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**Le Maire,**

**Didier VALLVERDU**